

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 écoles et établissements de l'académie de Limoges obtiennent le label Édusanté

Limoges, le 22/05/2025

À l'occasion d'une cérémonie académique à la DSDEN de la Haute-Vienne, mercredi 21 mai 2025, **13 écoles et établissements de l'académie se sont vu remettre le label Édusanté**, pour une durée de 3 ans. L'académie compte désormais 61 écoles et établissements labellisés Édusanté.

Le label Édusanté permet de reconnaître l'action d'une école ou d'un établissement en faveur de la **promotion de la santé, du bien-être et de la réussite des élèves**. Il contribue également à les structurer et à leur donner davantage de cohérence en les inscrivant dans la politique de l'établissement.

Le label est délivré aux écoles et établissements qui répondent aux critères suivants :

- ✓ présenter la démarche à la communauté éducative ainsi qu'aux partenaires ;
- ✓ mettre en place des actions cohérentes autour des 3 axes de l'École promotrice de santé (EPSa) : éduquer, prévenir, protéger ;
- ✓ impliquer les élèves et la communauté éducative ;
- ✓ former les équipes projet ;
- ✓ mettre en place des partenariats pluriels ;
- ✓ communiquer.

Cette reconnaissance académique vient certifier l'accès à un certain niveau d'expertise en matière de promotion de la santé. Elle récompense un travail important mené sur le terrain par les équipes et les élèves : elle permet de les **mobiliser autour d'un projet fédérateur**, d'entretenir leur motivation et les encourage à aller plus loin dans la démarche EPSa.

L'École promotrice de santé s'inscrit dans une **démarche d'approche de la santé dans ses dimensions physiques, psychiques, sociales et environnementales** et contribue à favoriser les comportements favorables à la santé des élèves en développant la prévention dès le plus jeune âge.

**Cellule communication
Cabinet de la rectrice**

Établissements labellisés, niveau 1 « Engagement » en 2025

- ✓ École primaire de Genouillac ;
- ✓ Collège Jacques Grancher de Felletin ;
- ✓ Collège Gisèle Halimi de Saint-Mathieu ;
- ✓ Collège Victor Hugo de Tulle ;
- ✓ Lycée Edmond Perrier de Tulle ;
- ✓ Lycée professionnel Le Mas Jambost de Limoges.

Établissements labellisés, niveau 2 « Approfondissement » en 2025

- ✓ Collège Henri Judet de Boussac ;
- ✓ Collège Jean Picart le Doux de Bourgneuf ;
- ✓ Collège Jules Marouzeau de Guéret ;
- ✓ Collège Paul Langevin de Saint-Junien ;
- ✓ Collège Fernand Lagrange de Pierre-Buffière ;
- ✓ Cité scolaire Eugène Jamot - Jean Jaurès d'Aubusson ;
- ✓ Lycée professionnel Lavoisier de Brive-la-Gaillarde.

Rappel

- ✓ Retrouvez la liste des 28 lauréats 2022-2023, [ici](#), et la liste des 24 lauréats 2023-2024, [ici](#). À noter que deux établissements déjà labellisés niveau 1, en 2023 et 2024, ont obtenu un label supérieur (niveau 2) cette année : le collège Jean Picart le Doux de Bourgneuf et la cité scolaire Eugène Jamot – Jean Jaurès d'Aubusson.
- ✓ Retrouvez [le dossier de presse des internats d'excellence de l'académie de Limoges](#), tous labellisés Édusanté.

Cellule communication
Cabinet de la rectrice

Tél : 05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56
Mél : ce.communication@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex